



Prélèvement abusif par carte bancaire?

Par **namaskar**, le **02/06/2012** à **17:45**

Bonjour,

J'ai payé une nuit d'hotel par carte bancaire, et oubliant de rendre la clé du garage, ils m'ont prélevé 100 € sans me prévenir. J'ai entre temps renvoyé la clé à l'hotel, mais ils n'ont pas reçu et refusent de me rembourser. Comme ce prélèvement a été fait sans mon accord, ni sans me prévenir, puis-je le contester?

Merci

Par **pat76**, le **02/06/2012** à **19:05**

Bonjour

Vous aviez renvoyé la clé par colis recommandé avec avis de réception?

Pour aviez payé par carte bancaire et l'hôtelier avait donc vos coordonnées bancaire.

L'hôtelier vous a envoyé une facture pour le paiement de la clé qui justifierait le prélèvement de 100 euros?

Par **namaskar**, le **02/06/2012** à **20:26**

Non, je n'ai eu aucune facture ou courrier me prévenant du prélèvement.

La clé a bien été envoyé avec accusé de réception.

Par **pat76**, le **03/06/2012** à **15:56**

Bonjour

Vous envoyé un courrier recommandé avec accusé de réception à l'hôtelier dans laquelle vous le mettez en demeure de vous rembourser dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre, les 100 euros qu'il à indûment prélever sur votre compte bancaire.

Vous précisez que vous avez l'accusé de réception confirmant que le colis dans lequel se trouvait la clé du garage a été réceptionné par l'hôtel.

Vous indiquez que faute d'avoir été remboursé dans le délai précité, vous engagerez une procédure devant la juridiction compétente pour extorsion de fonds.

Vous ajoutez que n'ayant reçu aucun justificatif pour ce prélèvement de 100 euros, vous informer les services de la répression des fraudes de la situation.

Vous garderez une copie de la lettre.

Par **namaskar**, le **03/06/2012** à **22:08**

Merci beaucoup pour ces conseils.